

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/01/17 INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL

Le dix janvier deux mille dix-sept, à quatorze heures, le conseil de communauté dûment convoqué le trois janvier deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron).

Membres du Conseil Communautaire :

Nombre de membre en exercice : 93

Nombre de présents ou représentés : 91 au premier point et 92 aux points suivants

Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

Assesseurs : M. Gino VALERA et Mme Françoise GARCIN

La séance a été ouverte par M. Daniel SPAGNOU, doyen d'âge des présidents des communautés de communes fusionnées et président par intérim, qui après l'appel nominal des délégués de chaque commune membre, a déclaré installer ces délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Le conseil a choisi comme secrétaire de séance, M. Nicolas JAUBERT, benjamin de l'assemblée.

A partir de l'installation du conseil communautaire et jusqu'à l'élection du président, en application de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Président ont été assurées par M. Luc BLANCHARD, doyen d'âge de l'assemblée en l'absence de Mmes Marguerite BLANCHARD et Evelyne AUBERT, valablement empêchées.

M. Daniel SPAGNOU a pris la présidence de la séance une fois son élection acquise.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Bruis : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. Jean-François CONRAUX
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN

- Pour la commune d'Éourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par sa suppléante Mme Nathalie DEBRUYNE
- Pour la commune d'Étoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU représenté par sa suppléante Mme Elisabeth GILLIBERT
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Henriette MARTINEZ
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Gino VALERA
 - M. Robert GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Lazer : Mme Patricia MORHET RICHAUD représentée par son suppléant M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Luc DELAUP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune de l'Épine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par son suppléant M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS

- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Alain D'HEILLY à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montmorin : Mme Evelyne AUBERT représentée par sa suppléante Mme Lucile ENDIGNOUS
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint-Geniez : Mme Lucienne BARBERO (absente non représentée pour l'élection du Président)
- Pour la commune de Sainte Marie de Rosans : M. Jean-Louis CORREARD
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER

- M. Franck PERARD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration jusqu'à l'élection du 1^{ème} membre du bureau (M. Franck PERARD est arrivé pour l'élection du 2^{ème} membre du bureau)
 - Mme Christiane GHERBI
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Sylvia ODDOU représentée par M. Michel AILLAUD à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - M. Christian GALLO
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Jean-Philippe MARTINOD
 - Mme Céline GARNIER
 - M. Christophe LEONE
 - Mme Cécilia LOUVION
 - M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
 - Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
 - Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
 - Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
 - Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - M. Albert MOULLET
 - Mme Isabelle BOITEUX
 - Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
 - Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK représenté par son suppléant M. Gérard MARROU
 - Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
 - Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
 - Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représenté par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, Bernard MEFFRE.

Absent non représenté :

- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE



Ordre du jour :

- Election du président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
- Détermination du nombre de vice-présidents et autres membres du bureau

- Election des vice-présidents
- Election des membres du bureau non vice-présidents
- Lecture de la charte de l' élu local par le président
- Détermination du lieu de la prochaine réunion du Conseil Communautaire
- Questions diverses



1. Election du président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch

M. Luc BLANCHAUD, doyen d'âge de l'assemblée, rappelle que l'élection du président se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire désigne 2 assesseurs : Mme Françoise GARCIN et M. Gino VALERA

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

2 candidats sont déclarés : M. Frédéric ROBERT et M. Daniel SPAGNOU.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 91
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 6
- Suffrages exprimés : 85
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

- M. Frédéric ROBERT : 19 voix
- M. Daniel SPAGNOU : 66 voix

M. Daniel SPAGNOU est élu au premier tour à la majorité des suffrages exprimés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-41-3,

Vu les résultats de scrutin,

Le conseil communautaire décide de proclamer M. Daniel SPAGNOU président de la communauté de communes du Sisteronais Buëch et le déclare installé.

2. Détermination du nombre de vice-président et autres membres du bureau

Votants : 92 – Suffrages exprimés : 92 (92 pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7,

M. Daniel SPAGNOU, président, rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer le nombre de vice-présidents de la communauté de communes, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif total du conseil communautaire ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de fixer ainsi qu'il suit la composition du bureau de la CCSB :

- nombre de vice-présidents : 11
- nombre de membres du bureau non vice-présidents : 8

3. Election des vice-présidents

M. Daniel SPAGNOU, président, rappelle que l'élection se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de fixer à 11 le nombre de vice-présidents de la CCSB.

- ✓ Election du premier vice-président :

Deux candidats sont déclarés : Mme Henriette MARTINEZ et M. Gérard TENOUX

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 5
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

- Mme Henriette MARTINEZ : 38 voix
- M. Gérard TENOUX : 49 voix

M. Gérard TENOUX est élu au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

M. Gérard TENOUX est proclamé premier vice-président de la CCSB et immédiatement installé.

✓ Election du deuxième vice-président :

Deux candidats sont déclarés : M. Florent ARMAND et Mme Henriette MARTINEZ.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 8
- Suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

- M. Florent ARMAND : 38 voix
- Mme Henriette MARTINEZ : 46 voix

Mme Henriette MARTINEZ est élue au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

Mme Henriette MARTINEZ est proclamée deuxième vice-présidente de la CCSB et immédiatement installée.

✓ Election du troisième Vice-Président :

Deux candidats sont déclarés : M. Jean-Jacques LACHAMP et M. Jean-Michel MAGNAN.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 8
- Suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

- M. Jean-Jacques LACHAMP : 51 voix
- M. Jean-Michel MAGNAN : 33 voix

M. Jean-Jacques LACHAMP est élu au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

M. Jean-Jacques LACHAMP est proclamé troisième vice-président de la CCSB et immédiatement installé.

✓ Election du quatrième vice-président :

Deux candidats sont déclarés : M. Damien DURANCEAU et M. Michel ROLLAND.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 4
- Suffrages exprimés : 88
- Majorité absolue : 45

Suffrages obtenus :

- M. Damien DURANCEAU : 50 voix
- M. Michel ROLLAND : 38 voix

M. Damien DURANCEAU est élu au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

M. Damien DURANCEAU est proclamé quatrième vice-président de la CCSB et immédiatement installé.

✓ Election du cinquième vice-président :

Un candidat est déclaré : M. Jean-Louis REY.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 20
- Suffrages exprimés : 72
- Majorité absolue : 37

Suffrages obtenus :

- M. Jean-Louis REY : 72 voix

M. Jean-Louis REY est élu au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

M. Jean-Louis REY est proclamé cinquième vice-président de la CCSB et immédiatement installé.

✓ Election du sixième vice-président :

Deux candidats sont déclarés : M. Bruno LAGIER et M. Albert MOULLET.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 9
- Suffrages exprimés : 83
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

- M. Bruno LAGIER : 33 voix
- M. Albert MOULLET : 50 voix

M. Albert MOULLET est élu au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

M. Albert MOULLET est proclamé sixième vice-président de la CCSB et immédiatement installé.

✓ Election du septième vice-président :

Un candidat est déclaré : M. Robert GAY.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 91
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 18
- Suffrages exprimés : 73
- Majorité absolue : 37

Suffrages obtenus :

- M. Robert GAY : 73 voix

M. Robert GAY est élu au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

M. Robert GAY est proclamé septième vice-président de la CCSB et immédiatement installé.

✓ Election du huitième vice-président :

Deux candidats sont déclarés : M. Philippe MAGNUS et M. Gérard NICOLAS.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 91
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 4
- Suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44

Suffrages obtenus :

- M. Philippe MAGNUS : 46 voix
- M. Gérard NICOLAS : 41 voix

M. Philippe MAGNUS est élu au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

M. Philippe MAGNUS est proclamé huitième vice-président de la CCSB et immédiatement installé.

✓ Election du neuvième vice-président :

Un candidat est déclaré : M. Bernard MATHIEU.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 13
- Suffrages exprimés : 79
- Majorité absolue : 40

Suffrages obtenus :

- M. Bernard MATHIEU : 79 voix

M. Bernard MATHIEU est élu au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

M. Bernard MATHIEU est proclamé neuvième vice-président de la CCSB et immédiatement installé.

✓ Election du dixième vice-président :

Un candidat est déclaré : M. Jean-Pierre TEMPLIER.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 1
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 10
- Suffrages exprimés : 81
- Majorité absolue : 41

Suffrages obtenus :

- M. Jean-Pierre TEMPLIER : 81 voix

M. Jean-Pierre TEMPLIER est élu au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

M. Jean-Pierre TEMPLIER est proclamé dixième vice-président de la CCSB et immédiatement installé.

✓ Election du onzième vice-président :

Un candidat est déclaré : M. Jean-Marie TROCCHI.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 10
- Suffrages exprimés : 82
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

- M. Jean-Marie TROCCHI : 82 voix

M. Jean-Marie TROCCHI est élu au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

M. Jean-Marie TROCCHI est proclamé onzième vice-président de la CCSB et immédiatement installé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.2122-7 et L.2122-7-1,

Vu les résultats de scrutin,

Le conseil communautaire décide de proclamer :

- M. Gérard TENOUX, premier vice-président,
- Mme Henriette MARTINEZ, deuxième vice-présidente,
- M. Jean-Jacques LACHAMP, troisième vice-président,
- M. Damien DURANCEAU, quatrième vice-président,
- M. Jean-Louis REY, cinquième vice-président,
- M. Albert MOULLET, sixième vice-président,
- M. Robert GAY, septième vice-président,
- M. Philippe MAGNUS, huitième vice-président,
- M. Bernard MATHIEU, neuvième vice-président,
- M. Jean-Pierre TEMPLIER, dixième vice-président,
- M. Jean-Marie TROCCHI, onzième vice-président

Tous les vice-présidents sont déclarés installés.

4. Election des autres membres du bureau non vice-présidents

Le conseil communautaire a fixé à 8 le nombre des autres membres du bureau non vice-présidents.

M. Daniel SPAGNOU, président, rappelle que l'élection se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- ✓ Election d'un premier membre du bureau :

Un candidat est déclaré : M. Patrick MASSOT.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 91
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 13
- Suffrages exprimés : 78
- Majorité absolue : 40

Suffrages obtenus :

- M. Patrick MASSOT : 78 voix

M. Patrick MASSOT est élu premier membre du bureau de la CCSB, au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

✓ Election d'un deuxième membre du bureau :

Un candidat est déclaré : M. Jean-Yves SIGAUD.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 9
- Suffrages exprimés : 83
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

- M. Jean-Yves SIGAUD : 83 voix

M. Jean-Yves SIGAUD est élu deuxième membre du bureau de la CCSB, au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

✓ Election d'un troisième membre du bureau :

Un candidat est déclaré : M. Alain D'HEILLY.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 10
- Suffrages exprimés : 82
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

- M. Alain D'HEILLY : 82 voix

M. Alain D'HEILLY est élu troisième membre du bureau de la CCSB, au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

✓ Election d'un quatrième membre du bureau :

Un candidat est déclaré : M. Juan MORENO.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 10
- Suffrages exprimés : 82
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

- M. Juan MORENO : 82 voix

M. Juan MORENO est élu quatrième membre du bureau de la CCSB, au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

✓ Election d'un cinquième membre du bureau :

Un candidat est déclaré : M. Edmond FRANCOU.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 13
- Suffrages exprimés : 79
- Majorité absolue : 40

Suffrages obtenus :

- M. Edmond FRANCOU : 79 voix

M. Edmond FRANCOU est élu cinquième membre du bureau de la CCSB, au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

✓ Election d'un sixième membre du bureau :

Deux candidates sont déclarées : Mme Elisabeth COLLOMBON et Mme Christiane KUQI.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 2
- Suffrages exprimés : 90
- Majorité absolue : 46

Suffrages obtenus :

- Mme Elisabeth COLLOMBON : 46 voix
- Mme Christiane KUQI : 44 voix

Mme Elisabeth COLLOMBON est élue sixième membre du bureau de la CCSB, au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

✓ Election d'un septième membre du bureau :

Deux candidats sont déclarés : M. Marcel BAGARD et M. Bruno LAGIER.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 8
- Suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43

Suffrages obtenus :

- M. Marcel BAGARD : 54 voix
- M. Bruno LAGIER : 30 voix

M. Marcel BAGARD est élu septième membre du bureau de la CCSB, au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

✓ Election d'un huitième membre du bureau :

Un candidat est déclaré : M. Jean SCHULER.

Tous les conseillers prennent part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 92
- Bulletins nuls (article L.66 du Code électoral) : 0
- Bulletins blancs (article L.65 du Code électoral) : 10
- Suffrages exprimés : 82
- Majorité absolue : 42

Suffrages obtenus :

- M. Jean SCHULER : 82 voix

M. Jean SCHULER est élu huitième membre du bureau de la CCSB, au premier tour, à la majorité des suffrages exprimés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT,

Vu les résultats de scrutin,

Le conseil communautaire décide de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

- M. Patrick MASSOT
- M. Jean-Yves SIGAUD
- M. Alain D'HEILLY
- M. Juan MORENO
- M. Edmond FRANCOU
- Mme Elisabeth COLLOMBON
- M. Marcel BAGARD
- M. Jean SCHULER

et les déclare installés.

5. Lecture de la charte de l' élu local par le président

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6 et L.111-1-1, M. Daniel SPAGNOU, président, donne lecture de la charte de l' élu local.

Le conseil communautaire prend acte de la charte de l' élu local et dit que sa lecture en a été faite.

6. Détermination du lieu de la prochaine réunion du conseil communautaire

Votants : 92 – Suffrages exprimés : 92 (92 pour)

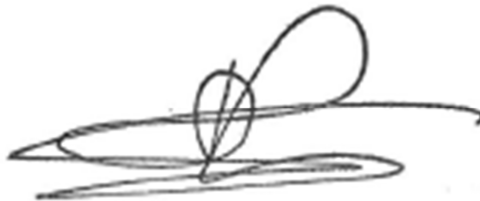
M. Daniel SPAGNOU, président, indique que dans un objectif de proximité avec les communes membres et les habitants de l'ensemble du territoire intercommunal, il est possible de réunir le conseil communautaire en dehors du siège, dans un lieu choisi par le conseil communautaire dans l' une des communes membres.

Le lieu choisi doit respecter les conditions cumulatives suivantes :

- il doit être neutre ;
- il doit offrir les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires ;
- il doit permettre d'assurer la publicité des séances.

M. Daniel SPAGNOU propose que la prochaine réunion du conseil communautaire ait lieu à la Maison Pour Tous, sur le territoire de la commune de Garde-Colombe (Lagrand).

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, que sa prochaine réunion aura lieu à la Maison Pour Tous à Garde-Colombe.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.